

L'Agence de l'Eau et la CCPT réhabilitent des mares. P. 3.

Franc succès pour la piscine intercommunale cet été. P. 9.

Venez pousser les portes des tiers-lieux numériques. P. 8.

Le cidre "made in Thiérache" : tout un art ! P. 14 et 15.

Toute l'actualité sur : www.portes-de-thierache.fr

LA NOUVELLE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE FAIT LE PLEIN !



Pages 4 et 5.

C'est la rentrée !

Tout d'abord, je souhaite à nos élèves, nos enseignants, nos associations sportives, culturelles, sociales et économiques une très bonne rentrée.



C'est un climat social tendu qui accompagne cette rentrée. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Il se murmure qu'une nouvelle crise sanitaire pourrait voir le jour. Difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine dans l'avenir. La guerre en Ukraine n'en finit pas, l'équilibre politique en France n'est pas construit et les aléas climatiques que nous venons de vivre cet été dans notre pays fragilisent notre quotidien.

Aujourd'hui, et malgré l'existence de climatosceptiques, nous voyons la dégradation de notre planète s'accélérer. Nous ne pouvons également que constater l'impuissance collective à freiner cette spirale négative et, plus inquiétant, à l'inverser. Certes les solutions passent par une évolution des comportements de chacun d'entre nous, mais également par une ambition des politiques publiques permettant d'engager une transition écologique supportable et acceptable c'est-à-dire alliant l'inversion de cet engrenage infernal que nous subissons (et dont l'homme est à l'origine) et la préservation de nos conditions de vie.

Dans ce contexte exceptionnel, la Communauté de communes continue de travailler, d'investir, d'apporter des services pour le bien-être des habitants de notre territoire. Ne pas faire d'une mauvaise passe une fatalité, ne pas se résigner au pessimisme ambiant, et, dans cette atmosphère pesante, les Portes de la Thiérache tentent d'être chaque jour à vos côtés.

Pour preuve, je vous invite à vous plonger dans les pages du journal intercommunal où sont notamment mis en avant les actions du chantier d'insertion et du service technique, mais également le succès rencontré cet été de la piscine intercommunale qui joue à plein un rôle social primordial ou de la nouvelle déchetterie plébiscitée par les usagers.

Préserver l'environnement et la biodiversité, cet engagement, érigé en dogme au niveau national, se concrétise localement grâce au dynamisme de la Communauté de communes et d'établissements scolaires qui à leur niveau et à l'image de peintres impressionnistes apportent une touche verte au territoire. Des gestes qui, chaque jour, tentent de colorer la grisaille, de tordre le cou à la sinistrose et qui essaient d'entrebâiller une fenêtre vers un ciel un peu plus azur.

Jadis, un président de la République, non sans humour, avait adopté le slogan : « *Manger des pommes !* », fruit du hasard, dans ce journal, vous tomberez, sans mal, dans les pommes grâce aux secrets de la fabrication du cidre de Thiérache.

Sans faire l'éloge de l'optimisme béat, si parfois dans la vie, on rencontre des pépins, on récolte des prunes, on tente d'éviter les peaux de bananes, essayons néanmoins de garder la pêche et de faire nôtre, cette citation de Beaumarchais, qui se refusait à l'habitude du malheur : « *Je me presse de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer* ».

Bonne rentrée à tous !

Jean-François Pagnon,
*Président de la Communauté de Communes
des Portes de la Thiérache.*

Édito.....P. 2.
Territoire.....P. 3.
Déchets.....P. 4 et 5.
Environnement.....P. 6 et 7.
Services.....P. 8.
En bref.....P. 9 à 12.
Vie pratique.....P. 13.
Portrait.....P. 14 et 15.
Infos pratiques.....P. 16.

Journal d'information de la
Communauté de Communes des
Portes de la Thiérache / Septembre 2022

Directeur de publication :
Jean-François Pagnon

Rédaction, conception et réalisation :
Olivier Michaux

Photos : CCPT et Adobe Stock

Communauté de Communes
des Portes de la Thiérache
320, rue des Verseaux
02360 ROZOY-SUR-SERRE
Tél.: 03 23 98 04 54 - Fax.: 03 23 98 87 67
Email : contact@portes-de-thierache.fr
Site web : www.portes-de-thierache.fr
FB : www.facebook.com/portesdethierache

Tirage :
3 850 exemplaires - ISSN : 1622-8685

Impression :
Alliance Partenaires Graphiques



La CCPT au chevet des mares

Début août, à l'initiative de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CENHdF) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une mare située à Grandrieux, près des gîtes intercommunaux, envahie et étouffée par bon nombre de roseaux et de pousses d'aulnes a subi des travaux de curage. Quelques plantations ont bien entendu été préservées pour conserver un équilibre hydrique et maintenir les berges dans cette zone humide.



Autrefois fréquentes dans nos paysages, très utilisées en agriculture pour l'abreuvement des animaux, les mares sont aujourd'hui abandonnées ou purement et simplement rebouchées. Elles jouent pourtant un rôle paysager et écologique majeur. Le contrôle de la végétation arbustive et le curage sont deux éléments importants de son entretien, qui évitent le comblement de ces points d'eau. L'ensoleillement et l'oxygénation de l'eau favorisent la diversité de la flore et de la faune aquatiques.

Outre la restauration de ce point d'eau, indispensable à la biodiversité et au biotope des lieux (présence notamment de tritons crêtés et d'une plante, la Gagée des bois ou Gagée jaune), une seconde mare d'une superficie d'environ 100 m² a également été créée à quelques encablures du chantier initial.



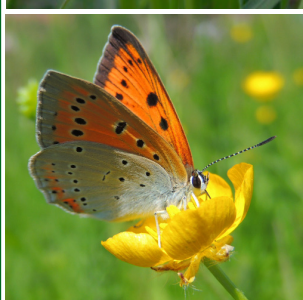
Ces travaux de rénovation et d'entretien entrent dans le cadre de la convention (2021-2031) pour la gestion et la valorisation du patrimoine naturel du Val de Serre à Grandrieux (voir encadré). Suite aux bons résultats du suivi scientifique de 2019, et profitant d'une rénovation des gîtes intercommunaux implantés à proximité, pour revaloriser ce patrimoine naturel auprès du grand public, la CCPT a confié au CENHdF la mission de la création d'un cheminement piéton entre la zone humide du chemin de randonnée et la mare pour inciter le grand public à la découverte de ce site d'exception. La valorisation pédagogique du site sera conclue par l'installation de panneaux d'information flambant neufs (avec aquarelles de M. Olivier Loir et supports en bois de la société François Cotte) à destination du public et des promeneurs. Précisons que les travaux de terrassement ont été effectués par M. Renaud Didier de Brunehamel.

Une zone riche en biodiversité !

La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache est propriétaire de 2,9 ha de prairie humide située en haute vallée de la Serre à Grandrieux et dans le bocage du Franc Bertin. Depuis 2006, la CCPT confie au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France la mise en œuvre d'un plan de gestion de cette prairie humide visant, le développement et la mise en valeur des espèces et habitats remarquables du site.

En effet, ce secteur est très propice au développement de plusieurs stations de Gagée jaune (*Gageea lutea*) en bordure de la Serre et dans les banquettes alluviales. Cette plante est protégée au niveau national. L'environnement est également favorable naturellement à la reproduction, entre autres, du papillon cuivré des marais (*Lycaena dispar*), de la libélule Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*). En 2008, cette première mare (qui vient d'être curée) avait été créée afin de favoriser le biotope des amphibiens. Des prospections nocturnes en 2019 sur les lieux ont permis de confirmer la présence de tritons crêtés (*Triturus cristatus*).

Au-delà d'une biodiversité remarquable, cette prairie humide est régulièrement inondée lors des crues saisonnières de la Serre, elle joue ainsi un rôle de zone d'expansion de crue. L'exploitation de la prairie est confiée par convention à un exploitant agricole ne réalisant qu'une fauche tardive pour la récolte du foin sans aucune fertilisation ni pâturage.



La nouvelle déchetterie a été inaugurée...

Implantée route de Vincy, jouxtant la MATT à Montcornet, après un an de travaux, la nouvelle déchetterie intercommunale a été inaugurée samedi 9 juillet en fin de matinée. Son ouverture au public a fait suite le lundi 18 juillet.



C'est devant un parterre d'élus du territoire avec à sa tête Jean-François Pagnon, président de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, en présence de représentants de l'État, en la personne notamment de Benoît Ready, sous-préfet de Vervins, de Nicolas Fricoteaux, président du Département, de Marie-Françoise Bertrand, conseillère départementale, d'Antoine Lefèvre, sénateur de l'Aisne, de Thomas Hennequin, maire de Montcornet et de Nicolas Dragon, député de l'Aisne, d'agents de la CCPT, mais aussi de représentants d'entreprises intervenues sur le chantier ou d'édiles venus en voisins que le fameux ruban tricolore a été coupé en bonne et due forme.

Le nouveau site qui s'étend sur 2 hectares, a vu ses travaux débuter en juin 2021. Ainsi, se sont succédé de nombreux corps de métier pour aboutir à un résultat final assez bluffant !

La petite centaine de personnes présente sur les lieux a d'ailleurs pu s'en rendre compte, lors d'une visite pédagogique des infrastructures et des locaux, avec notamment pour guides, Liliana Musiedlak, cheffe du pôle environnement à la CCPT et Étienne Sueur, maître d'œuvre au bureau d'études Verdi ingénierie.

L'imposant chantier n'a pratiquement pas connu de temps morts. Les entreprises de terrassement, de création de réseaux électriques, de traitement du sol, construction des quais et des bâtiments, de coulage de structures en béton, d'installation de clôtures, de pose de l'enrobé, de traçage au sol, d'enduits sur les différents bâtiments, de pose des diverses signalétiques, de peinture, d'espaces verts, de mise en place des bennes et des barrières actionnées par badges d'accès, etc., ont tour à tour œuvré pour que la nouvelle structure voit le jour en temps et en heure.



Un nouvel équipement indispensable

L'augmentation de fréquentation des deux déchetteries (Montcornet et Rozoy-sur-Serre) était synonyme d'une progression constante des volumes collectés, ce qui a obligé la CCPT, depuis plusieurs années déjà, à repenser progressivement ses équipements (mise aux normes du site de Rozoy-sur-Serre) et construction d'un nouveau site à Montcornet (l'ancienne déchetterie étant devenue obsolète).

Les usages ont évolué

L'augmentation des volumes collectés en déchetterie a également obligé à devoir diversifier les filières de tri en vue de la valorisation des déchets. La CCPT a donc profité de l'ouverture de son nouveau site pour rassembler sur le même périmètre ses équipements de collecte et de gestion des déchets. Grâce à une signalétique précise et pédagogique, les usagers peuvent donc comprendre le sens du "bien trier".

Pour répondre au mieux aux usages, ce nouvel équipement offre :

- une meilleure capacité d'accueil des usagers grâce à la présence d'un plus grand nombre de bennes, et à une amélioration des conditions de circulation et de la signalétique (séparation des flux),
- plus de filières de déchets (nouveau : les plâtres et les huisseries),
- plus de sécurité dans son fonctionnement au quotidien.

En matière de sécurité, la nouvelle déchetterie a prévu :

la séparation des différents flux de véhicules (légers, poids lourds), des cheminements réservés aux piétons, une limitation de la vitesse à 15 km/h, un système de comptage permettant de limiter le nombre d'usagers en haut des quais et l'installation d'un équipement de vidéo-protection.

... et elle est plébiscitée par les usagers !

Ouverte au public depuis le 18 juillet, la nouvelle déchetterie intercommunale située route de Vincy à Montcornet a trouvé son rythme de croisière et les usagers semblent satisfaits.



Quand Éric Savoy, gardien de déchetterie, salarié de la CCPT a été pressenti pour prendre en charge la gestion de la nouvelle déchetterie de Montcornet, une petite boule lui est apparue à l'estomac, mais elle s'est très vite dissipée.

Tablette tactile en bandoulière, il arpente le bitume du site, et ne compte pas ses allers et venues. En permanence sur le qui-vive, il renseigne, dirige, surveille, dépanne lorsqu'un badge d'accès est défectueux et contrôle les chargements des particuliers.

Il est catégorique, à l'ouverture de la déchetterie, chacun devait trouver ses marques, lui dans son nouveau rôle d'homme orchestre et les usagers, habitués à l'ancien site devenu désuet, se retrouvaient égarés dans ce nouveau lieu et ses dédales de panneaux indiquant les emplacements des dépôts.

Pédagogue et désormais comme un poisson dans l'eau avec son nouvel outil de travail, sécurisé par des caméras de vidéoprotection, c'est en arborant un grand sourire qu'Éric Savoy se dirige au devant d'un véhicule tractant une remorque de branches. « La plupart des usagers sont sympas et cordiaux. Ils apprécient la mutation par rapport à l'ancienne déchetterie qui était implantée à Montcornet dans la ZAC près de l'ancienne sucrerie. Comme tout changement avec des habitudes prises, il y a des ajustements à apporter au jour le jour, mais dans l'ensemble, tout se passe très bien », précise Éric Savoy.

Nouvelle réglementation, badges d'accès, signalétique détaillée, présence de nombreux quais de déchargement, locaux de dépôts de matières spécifiques, et plein de nouveautés encore, les utilisateurs de la nouvelle structure qui étaient perdus et désorientés au départ, ont peu à peu, trouvé leurs marques.

(Au 1^{er} septembre, ce sont en moyenne 80 usagers qui se présentent quotidiennement aux grilles du nouveau site).

Pneus, plâtre, plastiques, déchets dangereux, électroménager, ampoules, huiles, déblais et gravats, mobilier hors d'usage, métaux, déchets verts, cartons, et toutes sortes d'encombrants ont leur propre emplacement de dépôts, matérialisés par des panneaux de couleur implantés sur les quais à l'aplomb des bennes.

Une zone de réemploi est également à disposition des usagers, un équipement performant, porteur de sens et de lien social. Ce qui n'a plus d'utilité pour les uns en a pour les autres. Les gens ne viennent plus seulement se débarrasser de ce qui les encombre, ils repartent parfois avec un fauteuil, des livres, une étagère, une table basse. On y fait ses courses gratuitement et on agit pour l'environnement en faisant baisser les tonnages de déchets enfouis, en leur donnant une seconde vie !



Depuis le 18 juillet, un badge d'accès est **OBLIGATOIRE** pour se rendre dans les deux déchetteries de la CCPT. Comment faire pour le retirer ?

Voir toutes les modalités en dernière page du journal !





La CCPT, vent debout contre les coulées de boue !

En juin 2021, comme plusieurs communes du territoire, celle de Dolignon a subi d'importantes coulées de boue déstructurant un chemin communal et la voie départementale D110. État des lieux.



Bénéficiant d'un classement « Catastrophe Naturelle », des travaux d'urgence ont pu être réalisés, la commune pouvant bénéficier de fonds. Une réunion réalisée début juillet 2021 avait permis de diagnostiquer la problématique et proposer la réalisation d'aménagement. Avec l'appui de l'Union des syndicats de rivières, l'entreprise

Mascitti (02) a réalisé de l'amont vers l'aval : une zone de rétention des eaux dans les bois, un fossé à redents et un renforcement de la voirie sur 600 mètres, ainsi qu'une consolidation des berges par enrochement au niveau de la voirie départementale.

Un aqueduc sous voirie ne servant que lors des intempéries, est encore encombré de quelques pierres et limons. Aussi, la Communauté de communes a réalisé un passage caméra (par le biais du service assainissement de la CCPT) avant toute intervention de déblaiement. Les vidéos ont permis de vérifier sa structure qui s'est révélée en bon état. Les opérations de déblaiement pourront donc être réalisées en toute sécurité par les services de la voirie Départementale.

Ces travaux se sont finalisés par une réunion rassemblant la commune et les exploitants agricoles concernés pour définir les pratiques d'entretien qui permettront de conserver la fonctionnalité des aménagements réalisés.

Au vu du nombre important de communes touchées et suite à la réunion du 7 octobre 2021, en présence de la Préfecture et de la Région, le Syndicat de rivières a souhaité lancer une étude globale pour définir précisément les problématiques sur le territoire et bénéficier d'une autorisation réglementaire globale qui permettrait à terme de réaliser plus rapidement des aménagements d'hydraulique douce sur le territoire. Les communes concernées seront normalement sollicitées cet automne pour le recensement de ces événements.

« Classe bocage » : les écoliers du Thuel, bâtisseurs d'un chemin de randonnée !



En 2021, la classe de CE2-CM du Thuel avait participé à une « Classe bocage », et, dans ce cadre, avait conçu un circuit de découverte des paysages et de la biodiversité de leur commune. De ce fait, un dépliant, tout comme des panneaux, ont été entièrement conçus par les enfants (texte, photos, annotation du parcours, description des insectes susceptibles d'être observés sur le chemin balisé).

C'est donc après quelques mois d'attente (retard dû à la pandémie), qu'en ce jeudi 24 juin, les enfants encadrés de Guenael Hallart du CPIE, de M^{me} Dautreppe, l'enseignante, de parents accompagnateurs, du maire de la commune David Van den Hende et d'Estelle Callay directrice à la CCPT ont réalisé une sortie inaugurale pour faire découvrir le fruit de leur travail méticuleux d'inventaire et de création.

Le circuit (une boucle de 2,5 km) est ainsi balisé de panneaux indicateurs à l'effigie de coccinelles, qui permettent aux promeneurs de découvrir la faune et la flore du territoire, sans se perdre !

« Classe bocage » : c'est quoi ?

Depuis plusieurs années, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Thiérache et les communautés de communes qui le composent, comme les Portes de la Thiérache, s'attachent à valoriser au maximum les richesses naturelles et écologiques du territoire, son patrimoine culturel et son potentiel économique de proximité. Les « Classes bocages » permettent de sensibiliser les enfants de 8 à 11 ans à la préservation du bocage. Ces enfants participent donc à des demi-journées d'animation consacrées à la préservation du bocage. Au programme : visites d'exploitation, sorties « lecture de paysage », sorties « biodiversité » et animations « action de préservation » (fabrication de nichoirs, plantation de haies...).

Objectifs de connaissances :

- Comprendre la notion de diversité biologique, son intérêt pour les écosystèmes.
- Connaître quelques espèces végétales et animales peuplant un espace proche de l'enfant.
- Connaître les principaux groupes d'animaux et leurs caractéristiques.
- Comprendre qu'il existe des spécificités régionales du patrimoine naturel.

Médaille d'or pour le collège de Rozoy-sur-Serre !

Récompense méritée pour le collège de Rozoy-sur-Serre et plus particulièrement pour les éco-délégués, élus au sein des élèves qui ont œuvré depuis plusieurs années sur de nombreux sujets environnementaux, projets dont la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache est partie prenante.



Les efforts et ce travail de longue haleine sont ainsi distingués comme il se doit, chaque année par le label éco-école, mais cette année, c'est le gros lot qui a été décroché, grâce au sujet de prédilection retenu : l'eau et sa biodiversité.

Ainsi, lundi 4 juillet, en fin de matinée, s'est déroulée la remise du drapeau éco-collège, et celle du LABEL OR. La manifestation était présidée par Vincent Lévêque, principal du collège, accompagné d'Arnaud Kientz, professeur de SVT et « tuteur » de l'opération, lui-même, entouré d'enseignants, de responsables de la CCPT (Liliana Musiedlak) et du CPIE (Guenael Hallart) et des élèves de 4^e du collège.

Les trois éco-délégués (Angelo, Elouan et Lindsay) sous la responsabilité d'Ophélie Bury, assistante d'éducation, ont été félicités et applaudis comme il se doit par toute l'assemblée. Cette ferveur méritée saluait leur dévouement, leur dynamisme et leur exemplarité dans cette belle action altruiste.

La préservation de l'environnement et de la biodiversité, une alimentation responsable, la protection des espèces animales et de la flore sont quelques uns des chevaux de bataille de cet établissement scolaire.



Les exemples des actions menées sont légion : élaboration et entretien d'une mare, construction de nichoirs pour diverses variétés d'oiseaux, tonte et fauchage différenciés au sein du collège (qui ont permis de redécouvrir une espèce d'orchidée sauvage), inventaire faunistique et floristique, gestion et réhabilitation d'une zone humide du Val de Serre, compostage, gestion des déchets dans le restaurant scolaire, actions et sensibilisation sur le réchauffement climatique, achats responsables, etc.

Lors de l'intervention du chef d'établissement, on pouvait deviner en filigrane, qu'il n'était pas question de se reposer sur ses lauriers en ayant décroché le Graal, puisqu'un autre challenge les attendait l'an prochain, avec pour thème, celui de l'énergie. Gageons que les élèves du collège sauront relever le défi haut la main, et de voir à nouveau la vie en or !



Des Tiers-lieux, pour qui et pourquoi ?

Les « Tiers-lieux numériques » sont des espaces équipés de matériel informatique, ouverts à tous publics. Peuvent y être proposées diverses activités, par exemple de médiation (ateliers, accès libre, événements, etc.) ou professionnelles (réunion, formation, etc.).

Atelier

NOTIONS DE BASE



Vous n'avez jamais pianoté sur un ordinateur ? Les écrans, autres que votre télévision vous effraient ? Ces séances sont faites pour vous ! Venez vous initier aux bases de l'informatique et vaincre votre appréhension du numérique ! Les animateurs seront à votre écoute et vous ouvriront les portes du numérique !



Dans ces ateliers, vous aurez l'occasion d'aborder :

- L'histoire de l'informatique,
- Les différents éléments d'un ordinateur,
- L'utilisation de la souris et du clavier,
- La mise en marche et l'arrêt de l'ordinateur,
- Le bureau, le menu « Démarrer » et tout le vocabulaire nécessaire à la bonne compréhension de votre environnement de travail,
- Les dossiers et les fichiers,
- La personnalisation de votre fond d'écran, de votre curseur, etc...
- Les bases de la navigation internet et de la messagerie électronique,
- Et bien d'autres thématiques encore !



 **12 à 14 SÉANCES**

 **NIVEAU DÉBUTANT**

8

Depuis 2009, quatre tiers-lieux numériques de médiation sont accessibles à tous les types de publics et pour répondre à de nombreux besoins, de l'utilisation basique du matériel informatique (smartphone, ordinateur, tablette) à l'identification des dangers d'Internet.

Les tiers-lieux sont situés à Brunehamel, Dizy-le-Gros, Montcornet et Rozoy-sur-Serre. Un maillage possible grâce à l'implication des communes qui mettent à disposition de la CCPT des locaux récemment réhabilités et qui financent l'abonnement Internet. Un projet de tiers-lieu dédié aux professionnels (télétravail, coworking, espace réunion/formation) est prévu grâce à la réhabilitation de l'ancienne perception, place de l'Europe à Rozoy-sur-Serre. Les travaux sont actuellement en cours.

Quotidiennement, une équipe d'animateurs de la CCPT (Romuald Dupont, Baptiste Halin et Gabin Royer) organise des ateliers et accompagne les usagers dans leurs demandes personnelles pendant les créneaux d'accès libre. Grâce au soutien financier de l'État et du Conseil régional, les quatre tiers-lieux disposent de matériel récent et performant : ordinateurs de bureautique et de gaming, tablettes, imprimantes scanner, vidéoprojecteur, etc.

Ces équipements facilitent les démonstrations en ateliers, permettant aux animateurs d'être toujours plus à l'écoute du public. L'accès Internet par fibre optique garantit une qualité optimale de la navigation web et des parties de jeux vidéo en ligne.

Un livret explicatif sur le mode de fonctionnement et la richesse des services offerts dans ces tiers-lieux pouvant répondre à toutes vos interrogations a été distribué courant juin dans vos boîtes aux lettres.

Vous pouvez également le télécharger sur le site Internet de la CCPT : www.portes-de-thierache.fr grâce au lien suivant : <https://www.portes-de-thierache.fr/index.php/2018/09/13/espaces-publics-numeriques/>

NB : les horaires d'ouverture des quatre tiers-lieux sont indiqués en dernière page du journal.

Pour toutes questions complémentaires ou inscriptions, les trois animateurs sont à votre disposition.

Contacts : tél.: 06 24 24 67 76 - rdupont@portes-de-thierache.fr - bhalin@portes-de-thierache.fr - groyer@portes-de-thierache.fr ou encore la page FB : Les Portes du Numérique.



Fibre optique sur le territoire : c'est terminé !

Le déploiement de la fibre optique sur notre territoire est terminé depuis début juillet. Toutes les prises des communes étant commercialisées, les demandes de raccordements sont à faire auprès des fournisseurs d'accès Internet présents sur le réseau.

Pour toute demande relative au réseau très haut débit en fibre optique (nouvelle demande de raccordement, nouvelle construction, dysfonctionnement, relation avec les opérateurs commerciaux ...), il faut contacter le délégataire AISNE THD au 0 810 907 717 (numéro vert gratuit) ou aisne-thd@saytoutcom.com

Et en cas de dégradations constatées sur le réseau fibre optique (fibre détériorée ou trop basse, portes de l'armoire de rue ouvertures ou dégradées, point de branchement optique ouvert, ...), il faut faire un signalement auprès d'AISNE THD via leur site Internet « www.aisne-thd.fr ».

Vous pourrez en cliquant sur l'icône « Je veux déclarer un dommage sur le réseau » accéder au formulaire à compléter. Il faudra impérativement joindre une photo pour valider la déclaration du sinistre.

Plus d'infos auprès de l'USEDA au 03 23 27 15 80.

Pour rappel : la CCPT et ses communes membres contribuent financièrement au déploiement de la fibre. Depuis le début des travaux et jusqu'à l'horizon 2035, ce sont près de 80 000 €/an qui sont et qui seront alloués pour que chacun puisse avoir accès au progrès !



Les lavoirs sont passés à la télé !

Lundi 27 juin, une équipe de la RTBF (Radio-Télévision Belge de la Communauté Française), composée d'un journaliste, d'un cameraman et d'un preneur de son, était en Thiérache pour y effectuer un reportage sur certains lavoirs implantés sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

Cette parenthèse touristique mettant en valeur une partie de notre patrimoine, a trouvé sa place dans la page estivale de la chaîne publique belge (le pendant de France 2 en France).

Le choix s'avérant difficile pour sélectionner les sites « remarquables » à filmer, après mûre réflexion, ce sont les lavoirs « sortant de l'ordinaire » implantés à Chaourse, unique en son genre, à Parfondeval car situé dans l'un des plus beaux villages de France, à Vigneux-Hocquet et à Morgny-en-Thiérache (commune qui en possède 4) qui ont été sélectionnés.

Le reportage diffusé sur l'antenne belge le 15 août dernier, est disponible sur notre page FB ainsi que sur le site Internet de la CCPT, grâce au lien : https://www.rtbf.be/auvio/detail_perles-d-eau-route-des-lavoirs?id=2929010 ou <https://bit.ly/3CiBPGT>

Piscine intercommunale : le public était au rendez-vous !



Météo plus que favorable, chaleurs estivales, voire caniculaires, nombreux ont été les baigneurs, nageurs ou adeptes de la petite bleue à pousser les portes de la piscine intercommunale de Chaourse durant les mois de juillet et d'août !

Grâce au service technique opérationnel, au personnel d'accueil et d'entretien sur le pont en permanence, aux maîtres-nageurs concentrés sur leur mission, mais également à des tarifs d'entrée inchangés depuis plusieurs années, à l'organisation de nocturnes, les chiffres de fréquentation ont tutoyé les sommets. En près de 2 mois d'exploitation (2 juillet-28 août), ce sont **8 362** personnes du territoire et parfois bien au-delà, qui ont pu profiter de moments de détente dans ou au bord de l'eau.

Juillet : 4 305 visiteurs (avec un pic de 510 entrées le 19/07 (nocturne) et pour le mois d'août : 4 057 entrées.

Pour rappel : en 2021, total de 4 527 entrées (météo défavorable) et en 2020 : total de 8 445 entrées (malgré les mesures Covid).

Pas besoin de grand discours pour constater que cette activité nautique financée par la CCPT demeure indispensable pour les nombreux visiteurs, qui pour beaucoup ne peuvent découvrir les joies de vacances en montagne ou en bord de mer. La piscine intercommunale de plein air joue ainsi son rôle social primordial sur le territoire !

Un grand merci aux petites mains, qui sans elles, rien ne serait possible ! Elle se nomment : Marie-Claude et Thérèse (23 ans de présence) en qualité d'agents d'accueil, Marie-Sylvie, Julien et Marine, agents d'entretien.

Les maîtres-nageurs, eux, sont plus souvent sous les feux de la rampe, mais méritent également nos remerciements, à savoir : Franck, Gwenaél, Théos et Mathieu.

À noter que l'opération gratuite « J'apprends à nager » (voir photo ci-dessus) a connu un véritable succès, grâce à une distribution de flyers par la CCPT dans toutes les écoles du territoire. Cette opération financée par l'État et la CCPT, devrait être reconduite à l'été 2023, sauf changement de dernière minute.



L'opération gratuite "J'apprends à nager", répartie en 3 sessions cet été, a permis à 30 enfants d'obtenir un diplôme "d'obtention du savoir nager en sécurité".



Cela fait 3 ans, que Marine Peyen, 22 ans, est employée l'été, en qualité d'agent d'entretien et d'accueil à la piscine intercommunale. Des tâches ingrates à accomplir à longueur de journée, alors qu'au dehors tout le monde s'amuse dans l'eau !

Nettoyer et désinfecter les sanitaires et les vestiaires, laver les plages avant l'arrivée du public, vider les poubelles, préparer les transats, ranger ensuite tout le matériel... « Cette année, c'était particulièrement difficile, avec la canicule et la chaleur, j'avoue que parfois, j'ai eu un peu de mal à tout gérer », nous explique Marine, jeune fille discrète, mais courageuse.

Une abnégation qui paie pour cette titulaire d'un BTS « négociation et relations clients », et qui, après un passage en service civique au collège de Rozoy-sur-Serre, vient d'intégrer l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du Centre Hospitalier de Laon.

La canicule n'a pas freiné le chantier d'insertion



Cet été, ouvriers du BTP, artisans, maçons, couvreurs, agriculteurs et autres professionnels œuvrant en extérieur ont souffert dans leur activité quotidienne à cause des fortes chaleurs qui se sont installées sur la France pendant une partie du printemps et tout l'été. Le chantier d'insertion de la CCPT n'a pas dérogé à la règle et était logé à la même enseigne.

Même en adaptant les travaux avec des horaires plus matinaux, les salariés du chantier d'insertion ont tiré la langue ! Pendant plusieurs semaines en août, ils ont entrepris la rénovation de la façade avant de la mairie de Morgny-en-Thiérache (la face arrière avait été réhabilitée il y a quelques années). Pose d'échafaudage, déjointoiement, sablage, rejointoiement, la tâche a été ardue et rendue pénible par les conditions météorologiques extrêmes.



Notons qu'avant de rejoindre Morgny-en-Thiérache, au mois de juillet, c'est Clermont-les-Fermes qui avait accueilli cette équipe motivée, à l'occasion d'une réhabilitation des murs en ceinturant la mare de la cour des Fermes.

Encadrant et salariés, forts de leur réputation sérieuse, reconnue par de nombreux élus du territoire, ont ensuite posé leurs outils dans les communes de Sainte-Geneviève, Le Thuel et Renneval.

Victime de son succès et de la qualité du travail soigné, de nombreuses communes sollicitent à tour de bras le chantier d'insertion, ce qui occasionne une liste d'attente pour des interventions sur le patrimoine rural en mal de réhabilitation ou de rénovation !



Service assainissement de la CCPT : un renfort de qualité



Depuis septembre 2021, Florian Mailley a rejoint la Communauté de communes des Portes de la Thiérache et plus spécialement le Pôle environnement – service assainissement, en paraphant un contrat Parcours Emploi Compétences. Ce jeune homme de 22 ans, demeurant à Raillimont, a suivi des études au lycée d'Hirson où il a obtenu consécutivement un Bac pro et un BTS « maintenance des équipements industriels ».

Encadré par le responsable de l'assainissement collectif, Éric Tavernier, et épaulant ce dernier dans ses nombreuses tâches, une chose est certaine, Florian Mailley ne chôme pas : astreintes les week-ends selon un calendrier bien défini, visites hebdomadaires et entretiens réguliers des 4 stations d'épuration du territoire (Brunehamel, Dizy-le-Gros, Montcornet et Rozoy-sur-Serre), ou encore entretien des 19 postes de relevage (regards munis de pompes qui acheminent les eaux usées des habitations aux stations d'épuration) disséminés sur le territoire.

En été, c'est la piscine intercommunale de plein air située à Chaourse qui fait l'objet de toutes ses attentions : contrôle quotidien de la teneur en chlore, du PH (mesure de l'acidité ou de l'alcalinité du milieu aquatique), changements de filtres, maintenance des pompes, etc, des activités variées qui ravissent Florian : « ça change du milieu scolaire et être confronté à la réalité, c'est un challenge de chaque instant. Pour un premier poste dans la vie active, je ne pouvais pas rêver mieux ».

Volontaire, courageux et ponctuel, à n'en pas douter, l'avenir de cet assistant de maintenance assainissement s'annonce radieux.

Cet été, le service technique n'est pas resté dans l'ombre !



Pendant les deux mois estivaux, généralement chargés en travaux d'entretien en extérieur, les salariés du service technique de la CCPT (Alain, André, Kévin (ils sont 2), Julien et Lucien) n'ont pas ménagé leur peine (comme d'habitude, serait-on tenté de dire) pour mener à bien les travaux quotidiens à réaliser.

Les chaleurs accablantes du mois de juillet n'ont pas ralenti leur rythme, se distribuant souvent entre eux les tâches à exécuter, pour une meilleure efficacité. Outre les actions menées dans certaines communes dans le cadre de la mutualisation (taille de haies, élagage, broyage de végétaux, tonte, nettoyage de caniveaux...), les randonneurs et promeneurs ont pu constater l'état impeccable du Val de Serre (fauchage et débroussaillage) permettant aux piétons ou aux cyclistes de pratiquer leur sport dans des conditions optimales de sécurité.



La piscine intercommunale de plein air située à Chaourse a aussi mobilisé toute l'attention des agents lors de la préparation de l'ouverture, certains, ayant été recrutés pour l'occasion : nettoyage des bassins, entretien des abords (pelouse, haies, chemins), nettoyage des plages... Des corvées de fourmis, passées inaperçues par la plupart des baigneurs, mais indispensables pour leur confort et les accueillir dans les meilleures conditions.

Les 4 stations d'épuration du territoire, ainsi que les zones d'activités de Lislet et de Rozoy-sur-Serre figuraient également à la liste des entretiens à effectuer. Côté tourisme, les camping caristes nombreux à faire une halte dans la commune ros-tande, ont pu profiter d'une aire de stationnement accueillante, car parfaitement entretenue.

Avec la mise en service mi-juillet de la nouvelle déchetterie intercommunale située à Montcornet, de nombreuses réalisations avaient été menées en amont de l'ouverture au public dans les bâtiments accueillant les déchets spécifiques. L'ancien site, désormais désaffecté, avait quant à lui été nettoyé, de nombreux équipements démontés, pour laisser place nette avant sa démolition.

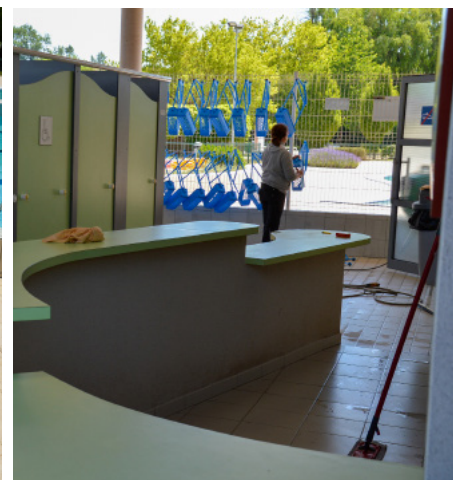


Les livraisons à la population de bacs de tri ou d'ordures ménagères, ont également été le lot commun de l'équipe technique comme tout au long de l'année.

Vacances d'été rimant avec animations dans de nombreuses communes, les montages et démontages de chapiteaux se sont succédé à un rythme effréné pour accueillir public, repas, expositions ou groupes de musique.

Outre le service technique de la CCPT, saluons également le professionnalisme et la patience de Marjorie (pôle environnement) et de Frédérique (accueil et secrétariat) de la CCPT pour la création, la mise en place et la délivrance des nouveaux badges destinés aux professionnels et aux particuliers permettant l'accès aux deux déchetteries du territoire.

Des formalités administratives toujours menées avec un grand sourire et une amabilité sans faille malgré l'humeur de quelques usagers parfois peu complaisants.



La METS communique !

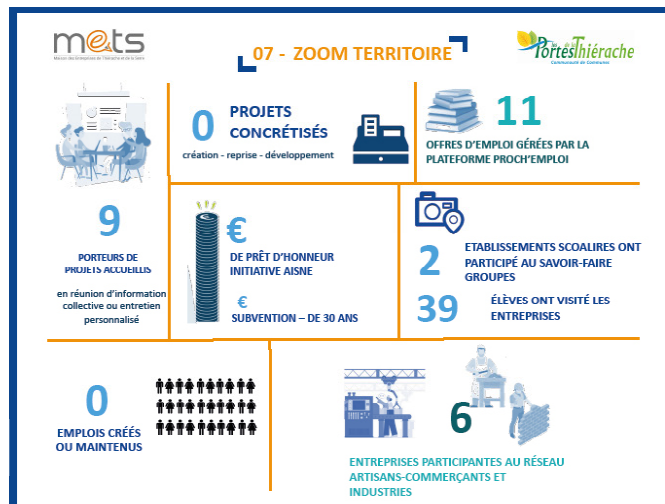
En tant qu'association de développement économique sur votre territoire, la Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS) mène depuis de nombreuses années des actions au service des entreprises.

Grâce à son expérience du territoire, la METS est une passerelle entre les porteurs de projet, les entreprises, les acteurs sociaux et les élus qui souhaitent favoriser le développement économique du territoire.

Vous trouverez ci-contre un récapitulatif sous forme de tableaux des chiffres clés des actions réalisées par la METS (de janvier à juin 2022) sur notre communauté de communes ainsi qu'un bilan général de l'ensemble du territoire de la Thiérache et de la Serre.

Dans ces documents, sont repris :

- le nombre d'offres d'emplois géré par la plateforme Proch'emploi,
- le nombre de porteurs de projets accueillis dans les locaux de la METS ou en permanences sur l'ensemble de la Thiérache et de la Serre,
- le nombre de projets concrétisés et celui d'emplois créés ou maintenus grâce à la création-reprise,
- le montant des prêts d'honneur accordé par Initiative Aisne pour les porteurs de projet,
- le nombre d'établissements et d'élèves sensibilisés à l'entrepreneuriat,
- le nombre d'entreprises participantes au réseau (artisans, commerçants et industriels).



FRANCE SERVICES itinérant : le planning octobre-novembre-décembre 2022

FRANCE SERVICES ITINÉRANT des Portes de la Thiérache

Gratuit - Proximité - Information - Discretion - Écoute

PLANNING d'octobre à décembre 2022

GRATUIT SANS RDV !

LES AUTELS
Lundi 14 novembre / 13h45-16h45

BERLISE
Lundi 17 octobre / 13h45-16h45
Lundi 21 novembre / 13h45-16h45

BRUNEHAMEL
Mardi 11 octobre / 13h45-16h45
Mardi 8 novembre / 13h45-16h45
Mardi 22 novembre / 9h30-12h30
Mardi 13 décembre / 13h45-16h45

CHAOURSE
Lundi 3 octobre / 9h30-12h30
Mardi 18 octobre / 13h45-16h45
Lundi 7 novembre / 9h30-12h30
Mardi 15 novembre / 9h30-12h30
Lundi 5 décembre / 9h30-12h30

CHÉRY-LÈS-ROZOY
Mardi 11 octobre / 9h30-12h30
Mardi 13 décembre / 9h30-12h30

CLERMONT-LES-FERMES
Lundi 3 octobre / 13h45-16h45
Lundi 7 novembre / 13h45-16h45
Lundi 5 décembre / 13h45-16h45

DAGNY-LAMBERCY
Mardi 4 octobre / 9h30-12h30
Mardi 6 décembre / 9h30-12h30

DIZY-LE-GROS
Jeudi 6 octobre / 13h45-16h45
Lundi 17 octobre / 9h30-12h30
Lundi 21 novembre / 9h30-12h30
Jeudi 1^{er} décembre / 13h45-16h45

DOHIS
Mardi 4 octobre / 13h45-16h45
Mardi 6 décembre / 13h45-16h45

DOLIGNON
Lundi 10 octobre / 13h45-16h45
Lundi 12 décembre / 13h45-16h45

GRANDRIEUX
Mardi 18 octobre / 9h30-12h30
Mardi 15 novembre / 9h30-12h30

LISLET
Vendredi 7 octobre / 9h00-12h00
Mercredi 19 octobre / 9h00-12h00
Mercredi 16 novembre / 9h00-12h00
Vendredi 2 décembre / 9h00-12h00

MONTLOUÉ
Jeudi 20 octobre / 9h30-12h30
Jeudi 17 novembre / 9h30-12h30
Jeudi 15 décembre / 9h30-12h30

MORGNY-EN-THIÉRACHE
Jeudi 24 novembre / 9h30-12h30

NOIRCOURT
Jeudi 6 octobre / 9h30-12h30
Jeudi 1^{er} décembre / 9h30-12h30

PARFONDEVAL
Vendredi 14 octobre / 9h00-12h00
Jeudi 24 novembre / 13h45-16h45
Vendredi 9 décembre / 9h00-12h00

Contacts :
Pauline Liebens - 06 66 79 39 43 - pliebens@portes-de-thierache.fr
Mégan Keyser - mkeyser@portes-de-thierache.fr
CCPT - 320, rue des Verseux - 02360 Rozoy-sur-Serre - 03 23 98 04 54

RAILLIMONT
Jeudi 13 octobre / 13h45-16h45
Jeudi 10 novembre / 13h45-16h45
Jeudi 8 décembre / 13h45-16h45

RENEVAL
Mercredi 5 octobre / 9h00-12h00
Mercredi 7 décembre / 9h00-12h00

RÉSIGNY
Vendredi 21 octobre / 9h00-12h00
Vendredi 18 novembre / 9h00-12h00
Vendredi 16 décembre / 9h00-12h00

ROZOY-SUR-SERRE
Lundi 10 octobre / 9h30-12h30 (P)*
Jeudi 20 octobre / 13h45-16h45 (EHPAD)**
Lundi 14 novembre / 9h30-12h30 (P)
Jeudi 17 novembre / 13h45-16h45 (EHPAD)
Lundi 12 décembre / 9h30-12h30 (P)
Jeudi 15 décembre / 13h45-16h45 (EHPAD)

* Place de l'Europe
** Résidence Hélsende

SAINTE-GENEVIÈVE
Mardi 8 novembre / 9h30-12h30

LE THUËL
Lundi 28 novembre / 13h45-16h45

VIGNEUX-HOCQUET
Jeudi 13 octobre / 9h30-12h30
Jeudi 10 novembre / 9h30-12h30
Lundi 28 novembre / 9h30-12h30
Jeudi 8 décembre / 9h30-12h30

LA VILLE-AUX-BOIS-LÈS-DIZY
Mercredi 12 octobre / 9h00-12h00
Mercredi 9 novembre / 9h00-12h00
Vendredi 25 novembre / 9h00-12h00
Mercredi 14 décembre / 9h00-12h00

VINCY-REUIL-ET-MAGNY
Mardi 22 novembre / 13h45-16h45

Permanences exceptionnelles à la CCPT :
les lundis, mardis, jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 16h45, ainsi que les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00.

Lundi 24 octobre, mardi 25 octobre, mercredi 26 octobre, jeudi 27 octobre, vendredi 28 octobre, lundi 31 octobre, mercredi 2 novembre, jeudi 3 novembre, vendredi 4 novembre, mardi 29 novembre, mercredi 30 novembre, lundi 19 décembre, mardi 20 décembre, mercredi 21 décembre, jeudi 22 décembre, vendredi 23 décembre, mardi 27 décembre, mercredi 28 décembre, jeudi 29 décembre et vendredi 30 décembre.

MERCI DE PRIVILÉGIER UNE PRISE DE RDV POUR LES DOSSIERS DE DEMANDE DE RETRAITE !

Permanences dans les tiers-lieux numériques

Tiers-lieu de BRUNEHAMEL (porche de l'école communale)
le vendredi de 13h45 à 16h00

Tiers-lieu de DIZY-LE-GROS (à côté de mairie, face à la salle communale)
le mercredi de 13h45 à 16h00

BRUNEHAMEL :
vendredi 7 octobre, 14 octobre, 21 octobre, 28 octobre, 18 novembre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre.

DIZY-LE-GROS :
mercredi 5 octobre, 12 octobre, 19 octobre, 2 novembre, 9 novembre, 16 novembre, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre et 28 décembre.

A noter que sur la périodicité des permanences dans les communes a été réétudiée en fonction de l'affluence du public en 2021. Toute personne peut librement se rendre dans la commune de son choix pour rencontrer les deux agents d'accueil.

Haies et plantations : quelles sont les règles ?

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise. Une manière d'éviter des problèmes de voisinage !



Les plantations comme les arbres et arbustes peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum. Si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain. Cette distance minimum peut être fixée par les règles locales prévues par les règlements particuliers existants ou les usages locaux constants et reconnus. Pour vous informer sur l'existence de ces règles locales, il faut vous renseigner auprès de votre mairie.

S'il n'existe aucune règle locale (sauf si instauration d'un PLUi comme dans le cas de la CCPT - voir sur notre site internet : [www.portes-de-thierache.fr/développement du territoire/PLUi](http://www.portes-de-thierache.fr/développement%20du%20territoire/PLUi)),

la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- **Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.**
- **Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.**

Un arbre respectant ces règles peut néanmoins occasionner un trouble de voisinage (en raison par exemple de l'ombre qu'il procure à votre terrain). Il est alors possible de demander à votre voisin d'élaguer ou d'abattre l'arbre, à condition de prouver que vous subissez un trouble réel, excessif et anormal dans votre environnement. Si vous n'obtenez pas gain de cause, vous devez faire appel à un conciliateur de justice puis faire un recours auprès du tribunal judiciaire.

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Il doit adresser au voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales un courrier en recommandé avec accusé de réception. En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable à l'aide :

- d'un conciliateur de justice (procédure est gratuite),
- d'une médiation: démarche amiable de résolution d'un litige. Le médiateur tente d'établir un dialogue entre les personnes en litige pour qu'elles parviennent elles-mêmes à un accord (démarche payante).
- d'une procédure participative : démarche amiable de résolution d'un litige qui repose sur la signature d'un contrat écrit par lequel chacun s'engage à rechercher un accord dans un certain délai (démarche payante avec recours obligatoire à un avocat).

Entretien des plantations

La coupe des branches des arbres et arbustes appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Pour des plantations appartenant au voisin :

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

Pour des plantations mitoyennes :

Les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des propriétaires. Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause :

- naturelle (les fruits tombent tout seuls),
- chute provoquée (par secousse par exemple),
- ou cueillette directe.



Pommes, pommes, pommes, pommes...

Ce pourraient être les quatre notes du thème le plus célèbre de toute l'histoire de la musique : la fameuse cinquième symphonie de Beethoven. Il n'en est rien, ces fruits, sont le quotidien de Grégoire Le Roux, qui exerce la profession de cidrier. En cette matinée de fin août, il nous a donné rendez-vous à sa cidrerie baptisée Le Clos de la fontaine Hugo au hameau de Wichery à Rozoy-sur-Serre. Une rencontre sans pépins !



Depuis 2010, Grégoire Le Roux a redonné ses lettres de noblesse à un breuvage, parfois toisé ou méprisé par certains viticulteurs, à savoir le cidre traditionnel de Thiérache. Différents pommiers constituent ses vergers qui s'étendent sur près d'une dizaine d'hectares. Plus d'une cinquantaine de variétés de pommiers garnissent ses parcelles, disséminées entre le site de transformation, de stockage et de vente de Wichery, Parfondeval, Rozoy-sur-Serre, Noircourt et Lemé.

Autant de pommes de caractère sélectionnées avec soin, hautes et basses-tiges (voir encadré), variétés rustiques typiques de Thiérache, mais également plus communes, pour qu'une fois pressées, elles révèlent tous leurs arômes pour livrer un cidre acidulé et de caractère.

Un travail de chaque instant

Mais avant de déguster une bonne bolée de cidre avec une galette de blé noir, il y a du boulot ! Pour ce, Grégoire est toute l'année aux petits soins avec ses plantations : fumure naturelle aux pieds des arbres, aucun traitement à base de pesticides ou d'engrais chimiques et une taille en janvier, chaque année pour les basses-tiges ou tous les 3 ans pour les hautes-tiges. « Cette opération est indispensable pour que les pommiers profitent au maximum de la lumière et de l'ensoleillement, cet éclaircissement permet aussi au vent de circuler dans les ramures et d'éviter toutes sortes de maladies liées aux parasites ou aux champignons. C'est aussi un acte indispensable pour prolonger la longévité du pommier », nous explique le propriétaire des lieux.

Puis, vient le temps de l'entretien des parcelles par broyage, de nouvelles plantations pour renouveler les arbres fruitiers, du ramassage des pommes, du pressage (fin octobre généralement), de la mise en cuve, de la clarification naturelle (séparation des résidus du jus), de la fermentation (de mi-novembre à avril) avec les levures présentes naturellement.

Il faut également savoir gérer avec précision ces mêmes levures pour obtenir une fermentation optimale, vérifier le taux de sucre, la densité du jus et par exemple compter les levures au microscope.



Comme dans les maisons de champagne où les maîtres de chai se muent en magicien, en jouant avec la diversité des crus, des cépages et des années, pour le cidre, c'est pareil : viennent les délicates opérations de l'élevage et de l'assemblage.

Ces démarches font l'objet d'une surveillance constante, où il faut régulièrement goûter, voire déguster le jus stocké dans de grandes cuves d'une contenance de plusieurs milliers de litres, réfrigérées à température constante de 3°C, puis viendront le dosage et le mélange des différentes variétés de jus pour trouver l'équilibre parfait !

Ce sera ensuite au tour de la filtration, du conditionnement, de l'étiquetage, du stockage en chambre climatisée à 12°C, de la préparation des commandes, de la vente, de l'accueil du public, des livraisons, des expéditions, et de tous les travaux annexes comme la comptabilité ou l'entretien du matériel !





Du bon, du beau, du bio !

Selon les saisons, l'idéal étant un printemps sans gel, une météo pas trop capricieuse, un peu de pluie et pas trop de soleil (c'est raté pour 2022 !), le rendement des arbres (bisannuel selon les variétés), permet de récolter en moyenne 100 tonnes de pommes qui fourniront 35 000 bouteilles de cidre (70 tonnes) et 14 000 litres de jus, issus des 30 autres tonnes de pommes.

Années prolifiques ou rendements sporadiques, pour compléter ses besoins en matière première, Grégoire fait parfois appel à des particuliers qui chérissent leurs propres vergers, pour leur acheter des pommes, une démarche qui s'inscrit dans la préservation de vergers indépendants et d'un principe d'une économie à l'échelle locale.

Chez Grégoire, tout est bio ! On y trouve du jus de pomme, du cidre doux, demi-sec ou brut, mais également du vinaigre de cidre, du confit de cidre, des gelées de pomme, du Pommel (mélange d'eau de vie de cidre et de jus de pomme frais, le tout, vieilli pendant 7 années), du Pétipomme (jus de pomme pétillant) et plein d'autres produits dérivés encore. Pour faire connaître son activité, Grégoire a plusieurs cordes à son arc : le bouche-à-oreille, les foires, les salons, les marchés, mais aussi des dépôts dans des magasins de producteurs, ou l'adhésion à une plate forme de vente.

L'environnement chevillé au corps !

Avec un BTS agricole en poche, Grégoire ne se voyait pas œuvrer au milieu de champs de céréales à perte de vue. Il s'oriente alors vers un BTS de gestion et protection de la nature dans la région lyonnaise, plusieurs petits boulots en intérim, des stages dans le milieu aquatique (gestion de l'eau et des rivières), son idée est d'allier le monde environnemental et agricole. Le mal du pays se faisant ressentir, c'est par hasard qu'il apprend que l'affaire du Clos de la Fontaine Hugo est à reprendre. L'idée fait son chemin, il s'endette et investit 250 000€ dans de nouveaux bâtiments et du matériel, monte des dossiers de subventions... et le clos de la Fontaine Hugo prend un nouvel essor !

Actuellement dans « une démarche collective pour valoriser le cidre de Thiérache par un signe officiel de qualité et d'origine » (la dénomination officielle), avec 4 collègues de la région Hauts-de-France, il déplore néanmoins le manque de producteurs de cidre dans la région : « la concurrence serait saine, l'émulation plus forte et le produit pourrait être encore plus connu et reconnu à travers l'Hexagone. »

Se diversifier

Fourmillant de projets, Grégoire a repris en janvier 2020, une activité au Nouvion-en-Thiérache « La folie Douce de Thiérache », à savoir la fabrication et la commercialisation de cet apéritif régional à base de fruits rouges (cerise, mûre, framboise, groseille...). Un nouveau challenge qui prouve l'attachement et l'amour de Grégoire Le Roux pour sa Thiérache !

Cidrerie du Clos de la Fontaine Hugo - Grégoire Le Roux
 185, rue d'Aigle - Hameau de Wichery - 02360 Rozoy-sur-Serre
 Tél : 03 23 97 69 47 ou 06 74 84 82 67
lerouxgregoire@hotmail.fr

Dimanche 25 septembre de 10h à 18h.
Journée portes ouvertes au Clos de la Fontaine Hugo.
Visite de la cidrerie et du verger, marché gourmand et d'artisans.
Repas le midi. Adultes : 17€. Enfants de - de 12 ans : 12€. Réservation : voir ci-dessus.

Haute-tige et basse-tige : les différences !



Les arbres de haute-tige sont les formes les plus grandes et les plus encombrantes : un tronc, dépourvu de branches, de 1,80 à 2 mètres de haut et une couronne de largeur conséquente, pouvant atteindre 10 à 15 mètres pour un pommier. Les fruitiers de haute-tige ne nécessitent pas de taille annuelle, mais juste une taille de nettoyage (bois mort, branches cassées ou qui s'entrecroisent). Ils vivent très longtemps et offrent le refuge à une faune locale variée (chouettes, bouvreuils...). Il faut attendre au moins 10 ans avant d'obtenir les premiers fruits (production moindre que pour les basses-tiges). L'inconvénient majeur vient de la hauteur de l'arbre, mais ce dernier peut atteindre allègrement le demi-siècle.

Les fruitiers de basse-tige ont un tronc qui mesure entre 0,40 et 0,60 m pour un encombrement maximal de 4 à 6 mètres. La taille, les soins, l'éclaircissage et la cueillette sur les basses-tiges sont aisés. L'apparition des fruits se fait dès la 2^e ou la 3^e année. Cependant, la durée de vie est moindre que pour la forme précédente (une trentaine d'années seulement), la production est plus importante à l'hectare (plus d'arbres sur un site) et l'entretien mécanique est plus aisé du fait de leur faible encombrement.



RETRAIT DU BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE

Depuis le 18 juillet, un badge d'accès est **OBLIGATOIRE** pour se rendre dans les déchetteries de la CCPT (Montcornet et Rozoy-sur-Serre)

Le badge est à retirer à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache au 320, rue des Verseaux à Rozoy-sur-Serre.

Particuliers :

se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de - de 3 mois.

Professionnels :

se munir d'un extrait Kbis ou du SIREN et des immatriculations du ou des véhicules de la société.

Horaires d'ouverture au public de la CCPT :

Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h00
Mercredi : 8h30-12h00/fermé
Vendredi : 8h30-12h00/13h30-16h00



HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

MONTCORNET :

Lundi : 8h-12h/14h-17h30
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h30

ROZOY-SUR-SERRE :

Lundi : 8h-12h/14h-17h30
Jeudi et samedi : 9h-12h/14h-17h30

HORAIRES D'OUVERTURE DES TIERS-LIEUX NUMÉRIQUES

BRUNEHAMEL

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
FERMÉ	FERMÉ	Romuald Dupont Accès libre 9h00 - 10h30 Atelier 10h30 - 12h00	Baptiste Halin Accès libre 9h00 - 10h00 Atelier 10h00 - 12h00	Gabin Royer Accès libre 9h00 - 10h30 Atelier 10h30 - 12h00
FERMÉ	Baptiste Halin Accès libre 13h30 - 17h30	FERMÉ	FERMÉ	Baptiste Halin Accès libre et Permanence France services 13h30 - 17h30

DIZY-LE-GROS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Baptiste Halin Accès libre 9h00 - 12h00	Gabin Royer Accès libre 9h00 - 12h00	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Romuald Dupont Accès libre 13h30 - 16h30	Romuald Dupont Accès libre 17h00 - 19h00	Baptiste Halin Accès libre, Gaming et Permanence France services 13h30 - 17h30	Gabin Royer Atelier 13h30 - 15h00 Accès libre 15h00 - 17h30	FERMÉ

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

Tél.: 06 24 24 67 76
rdupont@portes-de-thierache.fr
bhalin@portes-de-thierache.fr
groyer@portes-de-thierache.fr

MONTCORNET

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
FERMÉ	Baptiste Halin Accès libre 9h00 - 12h00	Baptiste Halin Accès libre 9h00 - 10h00 Atelier 10h00 - 12h00	Gabin Royer Accès libre 9h00 - 10h30 Atelier 10h30 - 12h00	FERMÉ
Romuald Dupont Atelier 17h00 - 19h00	Romuald Dupont Accès libre 13h30 - 16h30	Gabin Royer Accès libre et Gaming 13h30 - 17h30	Romuald Dupont Atelier 13h30 - 15h00 Accès libre 15h00 - 19h00	FERMÉ

ROZOY-SUR-SERRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
FERMÉ	Romuald Dupont Accès libre 9h00 - 10h30 Atelier 10h30 - 12h00	FERMÉ	Romuald Dupont Accès libre 9h00 - 10h30 Atelier 10h30 - 12h00	Baptiste Halin Accès libre 9h00 - 10h00 Atelier 10h00 - 12h00
Baptiste Halin Accès libre 13h30 - 17h30	Gabin Royer Atelier 13h30 - 15h00 Accès libre 15h00 - 17h30	Romuald Dupont Accès libre et Gaming 13h00 - 19h00	Baptiste Halin Atelier 13h30 - 15h30 Accès libre 15h30 - 17h30	FERMÉ

